



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de rentrée

ESRI

2021

Photo réalisée avant la crise COVID-19
Continuons de respecter les gestes barrières, portons un masque lorsque cela est nécessaire

Sommaire

Chiffres-clés... .5

... De la région académique Occitanie	5
13 Campus connectés : la région académique Occitanie très engagée pour développer des lieux d'études au cœur des territoires	5
... un fort soutien national	6
Une forte mobilisation du Plan de relance dans la région académique Occitanie	6
Les moyens supplémentaires donnés aux universités	6
PIA : Soutien à l'Excellence sous toutes ses formes	7

100 % présentiel : engagement tenu 9

La région académique mobilisée pour le 100% présentiel et la vie de campus.	9
Une rentrée anticipée	9
La situation en janvier 2022	10
Soutenir le développement du numérique	12

Un accompagnement renforcé des étudiants. 15

Les grandes mesures nationales à la rentrée 2021	15
Gel des droits d'inscription à l'université	15
Revalorisation des bourses sur critères sociaux	15
Reconduction du repas à 1€ pour les étudiants boursiers et les étudiants rencontrant des difficultés financières	15
Gel de l'indexation des loyers dans les cités universitaires	15
Renforcement des aides spécifiques attribuées par les Crous	15
Mise en place du numéro d'appel national pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves	15
Favoriser la réussite et le lien social.	15
De nombreuses aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux :	15
La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour améliorer la qualité de vie sur les campus	16
Lutte contre la précarité menstruelle	16
Accompagner les étudiants les plus fragiles	16
La mise en œuvre des aides dans la région académique Occitanie	16
Le soutien aux étudiants depuis la rentrée universitaire 2021	16
Rappel sur les chiffres clés des aides aux étudiants en 2020-2021 dans la région académique Occitanie	17

La Loi de programmation pour la recherche 19

Le déploiement du plan national d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche . . . 23

Favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur 25

Parcoursup 2022	25
Les cordées de la réussite	26
Fonctionnement	26
Un fort développement des cordées	27

CHIFFRES CLÉS...



... De la région académique Occitanie

La région académique Occitanie comprend 2 pôles universitaires majeurs : Montpellier et Toulouse qui réunissent les trois-quarts des étudiants. Cependant, l'enseignement supérieur est présent sur l'ensemble du territoire régional et notamment dans les 18 villes universitaires d'équilibre et via les 13 campus connectés.

2 CROUS, Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie, sont également présents pour accompagner les étudiants (Bourses, aides spécifiques, restauration, hébergement...)

260 000 étudiants dans la région académique Occitanie

- Pour l'académie de Montpellier : 117 343
- Pour l'académie de Toulouse : 142 766

Dont :

- 167 473 étudiants dans les universités
 - Pour l'académie de Montpellier : 81 027
 - Pour l'académie de Toulouse : 86 446
- 10 577 étudiants en IUT
 - Pour l'académie de Montpellier : 3 949
 - Pour l'académie de Toulouse : 6 628
- 25 218 étudiants en sections de techniciens supérieurs (préparation de BTS par voie scolaire)
 - Pour l'académie de Montpellier : 11 671
 - Pour l'académie de Toulouse : 13 547
- 7 034 étudiants en classes préparatoires
 - Pour l'académie de Montpellier : 2 847
 - Pour l'académie de Toulouse : 4 187

78 000 boursiers sur critères sociaux

39 établissements d'enseignements supérieur (dont 8 universités et 17 écoles d'ingénieurs)

14 organismes de recherche

Plus de 26 500 personnels relevant du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)



13 Campus connectés : la région académique Occitanie très engagée pour développer des lieux d'études au cœur des territoires

Les campus connectés permettent à des jeunes de poursuivre leurs études au plus près de chez eux et ainsi de **surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales** qui créent les inégalités de destin.

Tous les diplômes de l'enseignement supérieur peuvent être préparés dans un campus connecté (BTS, licence, master, formations en santé, ...) dans tous les principaux champs disciplinaires (droit, STAPS, sciences humaines et sociales, ...).

Les campus connectés associent à la souplesse de l'enseignement à distance un **tutorat individuel et collectif** afin de mieux accompagner les étudiants. Chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un professionnel qualifié. Cette personnalisation de l'accompagnement est l'un des piliers du dispositif.

Propices à une dynamique collective, au co-apprentissage, à l'entraide et au développement d'un sentiment d'appartenance, ces lieux d'études innovants permettent aux jeunes de réussir des études supérieures qu'ils n'auraient pas nécessairement entreprises.

Ce **dispositif labellisé par l'État, financé par le Plan d'investissements d'avenir**, est porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité.

On compte actuellement 89 campus connectés en France. Leur déploiement s'est fait en 3 vagues :

- 1^{ère} vague : 25 campus connectés sélectionnés [8 juillet 2020]
- 2^{ème} vague : 15 campus connectés sélectionnés [1^{er} décembre 2020]
- 3^{ème} vague : 49 campus connectés sélectionnés pour un montant de 13,5 millions d'euros [3 mai 2021]

La région académique Occitanie, marquée par une grande diversité géographique et sociale, s'est très rapidement saisie de l'opportunité offerte par les Campus connectés de rapprochement l'enseignement supérieur des territoires. Avec 13 Campus connectés elle est aujourd'hui celle qui en comprend le plus.

CHIFFRES CLÉS...

... un fort soutien national

Un budget du MESRI en Hausse 24,6 Md€ (hors Contribution de vie étudiante et de campus)

- + 700 M€ par rapport à 2021
- + 2,4 Md€ depuis 2017

Le Plan de relance a consacré une large priorité à la jeunesse en apportant notamment

- + 1,3 Md€ pour financer des projets permettant d'offrir aux étudiants et personnels des bâtiments plus confortables et plus sobres en énergie
- 34000 créations de places supplémentaires dans l'enseignement supérieur



Une forte mobilisation du Plan de relance dans la région académique Occitanie

- **173,6 millions d'€ pour la rénovation énergétique des bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des CROUS :**
 - 139 projets de rénovation sont ainsi financés dans la région académique.
- **1 079 584 € pour financer des créations de places en Licence (L1, L2 et L3) :**
 - Montpellier : 769 656 €
 - Toulouse : 309 928
- **571 022 € pour financer les créations de places de M1 :**
 - Montpellier : 497 778 €
 - Toulouse : 73 244 €
- **337 896 € pour accompagner la réforme des études de santé :**
 - Montpellier : 152 412 €
 - Toulouse : 185 484
- **1 516 056 pour soutenir les projets d'hybridation des enseignements**
 - Montpellier : 929 474 €
 - Toulouse : 586 582

Les moyens supplémentaires donnés aux universités

Les Dialogues stratégiques et de gestion : un accompagnement au plus près

Le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation développe depuis 2018, un Dialogue Stratégique et de Gestion conduit étroitement avec ses établissements.

La mise place des régions académiques permet de conduire ce dialogue nécessaire à l'attribution de moyens spécifiques et nécessaires à chaque établissement pour accompagner la démographie, soutenir leur trajectoire financière et salariale, mettre en œuvre les mesures et réformes et développer leur stratégie.

Ce dialogue est mené tout au long de l'année par des rencontres autour de deux temps forts : en analysant d'une part la stratégie et le projet de l'établissement et d'autre part l'équilibre de gestion.

Ces échanges portent notamment sur les politiques de formation, de recherche (par exemple mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche), de vie étudiante (mise en œuvre de la CVEC) mais également sur des projets stratégiques que les établissements souhaitent voir financés.

La relation de proximité avec la région académique permet une allocation équilibrée et adaptée des moyens dans une logique d'accompagnement.

Les moyens nouveaux attribués aux établissements de la région académique Occitanie dans le cadre de la Loi de programmation de la Recherche (LPR).

La LPR a pour ambition de réarmer la puissance scientifique de la France, de faire émerger une nouvelle génération de scientifiques du meilleur niveau international, et de renforcer l'attractivité de tous les métiers de la science tout en simplifiant le quotidien des chercheurs et des enseignants-chercheurs (cf. partie dédiée).

Cette loi de programmation permettra de porter le budget de la recherche publique en France de 15 à 20 milliards d'euros par an à l'horizon 2030.

18,9 Million d'€ déjà alloués aux établissements de la région académique Occitanie

CHIFFRES CLÉS...

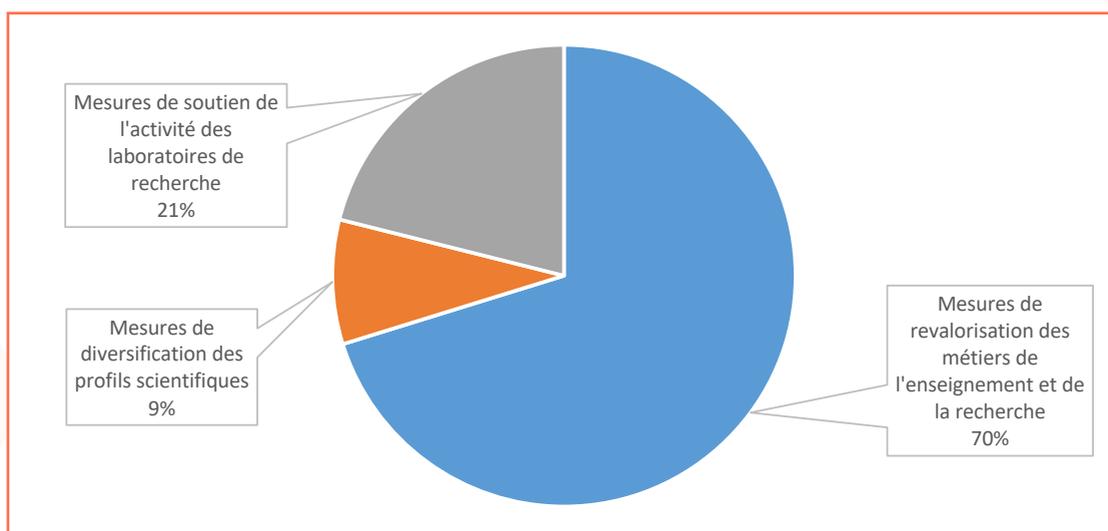
Depuis sa promulgation, le 24 décembre 2020, la Loi de programmation de la Recherche a permis d'allouer près de 18,9 M d'€ aux établissements d'Occitanie¹.

Les financements ont été délivrés aux établissements et les dispositifs de revalorisation RH sont en cours de mise en œuvre.

Ces moyens permettent tout d'abord de **revaloriser les métiers de l'enseignement et de la recherche** par un fort soutien financier (refonte indemnitaire des enseignants, enseignants-chercheurs, repyramidage de carrières, reclassements, revalorisation des contrats doctoraux...). Près de **12,7 M d'€** ont été délivrés aux établissements pour leur mise en œuvre.

Ces moyens permettent également de diversifier les profils scientifiques notamment en soutenant la création de contrats doctoraux, de financer les chaires de professeurs junior (nouvelle voie de recrutement de jeunes scientifiques) ou encore de nouveaux emplois. Près de 3,4 M d'€ ont été délivrés aux établissements d'Occitanie pour la mise en œuvre de ces mesures.

Enfin, les moyens de la LPR attribués aux établissements d'Occitanie permettent de **soutenir l'activité des laboratoires de recherche** avec un total de près de **2,8 M d'€** versés aux établissements.



PIA : Soutien à l'Excellence sous toutes ses formes

Cet appel à projets vise à reconnaître l'excellence, dans la diversité des territoires et des acteurs, et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux.

Il offre ainsi aux établissements d'enseignement supé-

rieur lauréats un soutien pour bâtir leur propre chemin vers l'excellence, cela à l'échelle d'un site. Ces excellences, ainsi reconnues et valorisées, sont celles d'un enseignement supérieur et d'une recherche profondément ancrés dans leur territoire, dans l'économie et dans la société, qui rayonnent à l'international.

« ExcellenceS » permet ainsi aux établissements lauréats de mettre en avant leur signature nationale et internationale.

¹ Université de Montpellier, Université Paul Valéry, Université Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes, Ecole nationale supérieure de la Chimie de Montpellier, Toulouse INP, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, IEP Sciences Po Toulouse, Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse, Université Toulouse Capitole, Université Toulouse Jean Jaurès, Université Paul Sabatier, Institut national Universitaire Champollion.

CHIFFRES CLÉS...

Les programmes lauréats sont soutenus par le Programme d'investissement d'avenir (PIA 4) à hauteur de **800 millions d'euros** et échelonnés en trois vagues afin de permettre à chacun de pouvoir y répondre et d'approfondir son projet.

La première vague, annoncée le 30 novembre 2021 a révélé, la diversité des excellences qui s'exercent au sein des établissements.

L'université de Montpellier fait partie des 15 établissements lauréats avec son programme

« ExposUM » visant à comprendre, prévoir et lutter contre les risques environnementaux sur la santé humaine.

L'Université de Montpellier et ses partenaires de l'I-SITE MUSE sont à la pointe sur les questions liées aux enjeux environnementaux et sanitaires et travaillent depuis 2017 autour de trois défis planétaires majeurs : nourrir, protéger et soigner. Au carrefour de ces trois défis, le concept d'exposome, c'est-à-dire l'ensemble des expositions à des facteurs externes et environnementaux qui peuvent affecter les êtres humains, est apparu comme un élément clé pour maîtriser certains enjeux qui impactent la santé des femmes et des hommes.

Pour mieux comprendre, prévoir et lutter contre ces risques pour la santé humaine, l'Université de Montpellier, la Région Occitanie et 11 établissements partenaires ont imaginé la création de l'Institut ExposUM, qui sera emblématique pour l'Université et son territoire, pour réunir les communautés impliquées et répondre aux défis qui se posent aussi bien localement qu'à l'échelle de la planète.

L'Appel à projets Excellences apporte 23,2 millions d'euros à ExposUM, qui viendront soutenir ses actions sur une durée de 8 ans. La Région Occitanie, mobilisera également une enveloppe de 23,2 millions d'euros. Ce sont donc 46,4€ qui viendront s'ajouter aux moyens amenés par les établissements qui entourent l'Université de Montpellier : CNRS, IRD, Inrae, CIRADD, Inserm, CHU de Montpellier, ICM, Institut Agro, Ecole de Chimie ENSCM, Ifremer et Inria.

Un deuxième appel a été lancé le 30 novembre pour une clôture en février 2022. Une troisième et dernière vague sera lancée courant 2022.

Le Pôle universitaire d'innovation de l'Université de Montpellier

Afin de renforcer et d'intensifier les interactions entre la recherche publique et le monde socio-économique, la Loi

de Programmation de la Recherche prévoit de financer la mise en place de **pôles universitaires d'innovation (PUI)**.

Ces pôles permettront de **réunir** les forces de **nombreux acteurs** (établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, collectivités territoriales, SATT, pôles de compétitivité, agences régionales d'innovation, etc.), en mettant en place des **stratégies d'innovation partagées** et en assurant la **coordination** de leurs actions pour **démultiplier les retombées économiques et sociales de la recherche**.

Les **impacts** attendus sont davantage d'inventions et de cessions, plus de partenariats et une réduction des délais de transaction avec les acteurs économiques (accords de copropriété, négociation de licences, contrats de recherche, etc.).

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé, le 16 novembre 2021, la désignation de **5 établissements pilotes** pour porter des expérimentations de PUI, avant un déploiement à l'échelle nationale. Dans ce cadre, un **budget total de 9,5 M€** a été alloué.

L'Université de Montpellier fait partie de ces 5 établissements et portera un PUI pour le périmètre de l'iSite MUSE et ses 15 établissements. Un budget de **2,5 M€ lui a ainsi été alloué**.

Il s'agit là d'une reconnaissance des actions déjà menées par l'iSite MUSE dans le domaine de l'innovation :

- une soixantaine de startups sont installées sur le campus de l'université de Montpellier,
- l'université a mis en place des « business developers » pour dialoguer avec les entreprises,
- l'écosystème d'innovation local est riche, autour d'outils performants tels que la Société d'Accélération du Transfert de Technologies AxLR (SATT AxLR), les incubateurs, les agences de développement économique, les clusters d'entreprises, etc.

Le PUI permettra de faire agir en **synergie** tous ces acteurs et de les fédérer autour d'une **stratégie ambitieuse, coordonnée et co-construite**, afin d'accélérer et amplifier l'impact socio-économique de la recherche.

Ce pôle universitaire d'innovation bénéficiera de plus d'un environnement favorable avec le soutien des collectivités, notamment la Région Occitanie et la Métropole de Montpellier (en particulier au travers du projet MedVallée).

² avec les universités de Montpellier, Strasbourg, Clermont-Auvergne, Normandie et Sorbonne.

100 % PRÉSENTIEL : ENGAGEMENT TENU

La rentrée 2021 a été le fruit d'un important travail de préparation collectif pour permettre la reprise de la vie étudiante et l'accueil 100% en présentiel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Face à la crise sanitaire, l'engagement des personnels de l'enseignement supérieur, du réseau des CROUS, des associations et des collectivités territoriales a été déterminant pour garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le 28 avril 2021, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a confié à Françoise Moulin-Civil, ancienne rectrice, la mission de concerter l'ensemble des acteurs de la rentrée, d'identifier les attentes et de faire converger les propositions.

Après 9 semaines de travail, d'échanges et de consultations, ce rapport a permis à Frédérique Vidal de lancer le plan #Marentree2021 dont l'objectif principal était de permettre une rentrée en présentiel et la reprise de la vie de campus.

La circulaire de rentrée du 5 août a donné toutes les orientations relatives aux mesures sanitaires applicables à la rentrée universitaire 2021 pour offrir les meilleures conditions de cette reprise des enseignements en présentiel, de la vie de campus et des activités (Bibliothèques universitaires, restauration, événements et manifestations scientifiques, culturels, sportifs, associatifs, ...).

Afin de parvenir à la couverture vaccinale la plus élevée possible chez les étudiants comme les personnels, les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS ont activement participé à la promotion de la vaccination notamment en proposant des centres sur les campus et lieux de vie et en assurant l'information sur la vaccination.

En complément, des tests ainsi que des autotests continueront à être mis à disposition, notamment à travers les SSU pour faciliter le dépistage et la prévention.

La région académique mobilisée pour le 100% présentiel et la vie de campus

|| Une rentrée anticipée

Depuis le début de la crise sanitaire d'importantes mesures ont été mise en œuvre pour aider les étudiants, mettre en place des dispositifs de protection sanitaires et permettre la reprise des enseignements en présentiel. Le suivi et l'accompagnement à la mise en œuvre de ces mesures est organisé au niveau territorial par la rectrice de région académique et le recteur délégué pour l'Enseignement supérieur la Recherche et l'Innovation.

Pendant le mois d'août de nombreuses rencontres et échanges avec les chefs d'établissement d'enseignement supérieur, les CROUS et l'ARS, la préfecture de région, les préfets de départements ont permis de **mettre en œuvre des dispositifs de vaccination au plus près des étudiants (sur les campus et dans les résidences du CROUS) afin d'offrir une solution de proximité à tous les étudiants non vaccinés (dont les étudiants internationaux).**

Cette « stratégie d'aller vers » était également une stratégie partenariale. La mise en place des centres provisoires de vaccination a été soutenue par les collectivités territoriales (comme la région Occitanie) et des associations (comme la croix rouge).

Cette mobilisation, impulsée par la région académique Occitanie, a permis de proposer des centres de vaccinations provisoires sur 22 sites (campus universitaires, résidences Crous, IUT...) et de vacciner plus de 1000 étudiants.

afin de promouvoir les gestes barrières ainsi que la vaccination et leur  cher les informations pratiques sur les solutions de vaccination disponibles.

100 % PRÉSENTIEL : ENGAGEMENT TENU

|| La situation en janvier 2022

Les récentes évolutions de la situation sanitaire marquées par l'émergence du variant Omicron du COVID 19 ont amené le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures pour garantir la sécurité sanitaire du pays et la continuité de son activité.

A la suite des annonces faites par le Premier ministre le lundi 27 décembre 2021, les aspects concernant l'enseignement supérieur ont été transmis en amont de la reprise aux chefs d'établissement :

- **Continuité pédagogique en présentiel** : les missions des établissements, en particulier l'enseignement ou l'accueil en bibliothèque, se poursuivent en présentiel dans le strict respect des conditions sanitaires.
- **Les examens peuvent toujours être organisés en présentiel** dans le respect des prescriptions du protocole sanitaire.
- Pour les étudiants contaminés ou cas contact ne pouvant pas se présenter (période d'isolement) les établissements organisent une **session de substitution**.
- **Rassemblements et événements** : les rassemblements soumis à passe sanitaire organisés au sein des établissements ne peuvent pas excéder 2000 personnes en intérieur et 5000 en extérieur. Ainsi, les journées des lycéens ou journées portes ouvertes peuvent être maintenues sous réserve de l'application particulièrement stricte de l'ensemble des gestes barrières et du respect des jauges.
Quant aux événements festifs et moments de convivialité, ils continuent à être suspendus jusqu'à fin janvier.
- **Vaccination et distribution d'auto-tests** : les établissements maintiennent leurs efforts d'information et de communication pour favoriser le rappel vaccinal des étudiants. Ils poursuivent également la distribution gratuite d'autotests auprès des usagers et des personnels.



**Jamais 2
sans 3**

Dès 18 ans pensez à votre troisième dose pour valider votre passe sanitaire



100 % PRÉSENTIEL : ENGAGEMENT TENU

Zoom sur l'accueil des étudiants étrangers dans le contexte sanitaire

La région académique Occitanie accueille plus de 30 000 étudiants étrangers chaque année. Elle est ainsi la 3^{ème} région d'accueil des étudiants internationaux de France.

Les établissements développent particulièrement la stratégie «Bienvenue en France», annoncée par le Premier Ministre Edouard Philippe le 18 novembre 2018. Cette stratégie vise à atteindre l'objectif de 500 000 étudiants internationaux en mobilité en France en 2027 notamment par l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux.

Les établissements de la région académique Occitanie labellisés «Bienvenue en France»

- Université de Montpellier Université Paul Valéry – Montpellier 3 (Cf. ci-après)
- Université Toulouse 1 Capitole
- Université fédérale Toulouse -Midi-Pyrénées
- CIHEAM – institut agronomique méditerranéen de Montpellier
- ENIT – Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes
- IMT Mines Albi-Carmaux
- INSA TOULOUSE – Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse
- ISAE SUPAERO – Institut Supérieur de L'aéronautique et de l'espace
- INSTITUT AGRO (Montpellier Supagro)
- Toulouse INP
- EPF (3 campus dont 1 à Montpellier)
- IPSA (1 campus à Toulouse).

La Pandémie de COVID 19 a fortement ralenti les mobilités dans l'ensemble des universités du monde. En 2020, le nombre de nouveaux arrivants a par exemple chuté de 43% aux États-Unis et de 63% en Australie. En France, ministères, opérateurs et établissements supérieurs se sont mobilisés pour permettre aux étudiants internationaux désireux de venir étudier de pouvoir le faire. Les mesures prises ont permis de limiter la baisse des primo-arrivants à 25% en 2020.

La volonté politique d'accueillir les étudiants internationaux a été constante aux différents stades de la pandémie, renouvelant le message de la stratégie d'attractivité : « Bienvenue en France ! ».

Pour la rentrée 2021, dans un contexte fort de développement de la stratégie vaccinale, la France s'est organisée pour que les étudiants et chercheurs internationaux puissent rejoindre leur établissement d'accueil en toute sécurité sanitaire. Selon le pays d'origine et leur situation vaccinale, les procédures qui s'appliquent pour venir en France sont différentes.

Trois catégories de pays ont été définies sur la base d'indicateurs sanitaires :

- Les pays «verts» : pays sans circulation active du virus et de variants préoccupants recensés
- Les pays «oranges» : pays où le virus circule activement mais dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants.
- Les pays «rouges» : pays où la circulation du virus est active du virus avec présence de variants préoccupants.

Il a été fortement recommandé à ces étudiants de se faire vacciner avant leur départ pour faciliter leur accueil et leur vie en France.

Pour bénéficier du système de santé français, les étudiants étrangers doivent s'affilier à la Sécurité sociale. Cette affiliation est obligatoire et gratuite pour les étudiants. Ils peuvent ainsi bénéficier de la prise en charge des frais de santé et accéder à la vaccination pour les non vaccinés.

La mobilisation des CROUS et établissements de la région académique en faveur de la vaccination des étudiants a ainsi également permis d'agir en faveur de l'attractivité internationale.

100 % PRÉSENTIEL : ENGAGEMENT TENU

Soutenir le développement du numérique

Au printemps 2020, la crise sanitaire a nécessité, du jour au lendemain, un basculement inédit des enseignements. La continuité pédagogique a été rendue possible par le numérique et par la capacité d'adaptation et la créativité de tous les enseignants avec ces outils. Cet épisode a accéléré des mouvements en cours à l'école comme à l'université.

La mobilisation de l'État a permis de dégager très rapidement des fonds exceptionnels pour renforcer, dès la rentrée 2020, l'offre d'hybridation sur des cursus complets et diplômants, prioritairement au niveau licence.

L'appel à projets "hybridation des formations d'enseignement supérieur" a été lancé en 2020 pour accompagner les établissements dans leurs solutions numériques. **Parmi les 34 projets ainsi soutenus et financés par l'État, figurent 4 projets de la région académique :**

Un projet lauréat parmi les 15 retenus pour renforcer l'offre de ressources pédagogiques disponibles, spécialement en premier cycle post-bac. Il s'agit du projet « Plateforme de la Fédération Gay-Lussac » porté par Toulouse INP-ENSIACET pour le compte de la Fondation Gay Lussac qui bénéficie d'un financement de 981 000 €.

3 projets de qualité parmi les 19 sélectionnés qui bénéficient d'un fonds d'amorçage d'un montant d'1 million d'euros pour lancer dans les meilleurs délais la création de nouvelles ressources. Il s'agit du projet « AgilHybrid » porté par l'Université de Montpellier, « PROMETHEE » porté par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), « THE CAMPUS » porté par l'Université fédérale de Toulouse-Midi-Pyrénées.

La région académique Occitanie a encouragé la mutualisation des expériences en organisant à la rentrée 2020 les Etats généraux du numérique dans l'enseignement supérieur.

Cette rencontre a permis à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur de partager leurs pratiques et d'échanger autour de 3 thématiques :

Le numérique au service de l'égalité des chances

Numérique et réussite étudiante

Le numérique dans la stratégie de l'établissement

Afin de soutenir cet élan de la transformation numérique, l'Etat a lancé, en mars 2021, l'appel à manifestations d'intérêt « Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur » (DemoES). L'objectif de cet appel à manifestations d'intérêt, doté de 100 M€, est d'identifier et d'accompagner des établissements d'enseignement supérieur prêts à devenir des démonstrateurs de cette transformation sur :

- la stratégie d'établissement ;
- la transformation des cursus ;
- l'équipement ;

- la formation des enseignants et des étudiants ;
- le renforcement des équipes d'appui et d'accompagnement des enseignants ;
- la mise à disposition de ressources pédagogiques, de plateformes et d'outils ;
- la politique de vie étudiante, l'amélioration des usages, de la réussite des étudiants et du bien-être des étudiants et des enseignants).

En octobre 2021, au terme de l'appel, 17 projets d'établissements ou de réseaux d'établissements ont été identifiés

comme démonstrateurs prêts à mettre en place et à déployer une stratégie de transformation numérique dans l'ensemble de leurs formations. Cela représente 400 000 étudiants d'établissements de métropole et des territoires ultra-marins, et autant de modèles possibles d'accélération d'une transformation numérique globale pour des établissements moins avancés. Ces démonstrateurs permettront à l'État et aux autres établissements de bénéficier du retour sur expérience des établissements et de s'inspirer des pratiques, en vue de la généralisation à l'échelle nationale de la transformation numérique de l'enseignement supérieur.

Sur ces 17 « Démonstrateurs dans l'enseignement supérieur » retenus 3 sont dans la région académique Occitanie et se sont vus accorder des financements

INSA 2025 (INSA Toulouse pour le réseau des INSA)	4,5 M€
UNANIMES (Université de Nîmes)	2,5 M€
JENII (consortium de 4 membres : Arts et Métiers, le CEA Tech, le Centre des études supérieures industrielles, le Conservatoire National des Arts et Métiers – dont ENSAM à Montpellier)	9,5 M€



Agir au plus près des territoires : la mise en place des régions académiques

18 régions académiques répondent au nouveau cadre régional. Cette organisation permet de garantir une cohérence de l'action au niveau régional tout en assurant un pilotage de proximité.

La région académique Occitanie est composée des académies de Montpellier et de Toulouse.

Dans chaque région académique, un Recteur de région académique a été désigné pour garantir l'unité de la parole de l'État.

Le Recteur de région académique fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il organise les modalités de l'action commune des recteurs d'académie et assure la coordination des politiques académiques.

Pour la région Occitanie, les fonctions de Recteur de région académique sont assurées la Rectrice de l'académie de Montpellier.

La gouvernance de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a été renforcée.

La rectrice de région académique est également chancelière des universités. Elle est secondée par un Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (RD-ESRI) qui est chargé d'animer la relation au niveau régional avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI, notamment les universités et les organismes de recherche de la région académique.

Dans le cadre des compétences dévolues à la rectrice de la région académique Occitanie, des services régionaux ont été créés. Leur organisation est construite sur le principe d'équilibre territorial : selon une logique « bi-site », en veillant à assurer une répartition des missions et une présence sur les deux sites de Montpellier et de Toulouse. Ces services, sont placés sous la responsabilité d'un directeur régional ou d'un chef de service régional, secondé par un adjoint situé sur l'autre site.

La Rectrice de région académique Occitanie, Chancelière des universités s'appuie sur un secrétaire général de région académique (SG-RA) qui administre la région académique et pilote les services de la région académique.

Parmi ces services, Service de région académique de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a été créé en janvier 2020. Il contribue très activement à la gestion de la crise sanitaire dans l'enseignement supérieur et à l'accompagnement des établissements.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉTUDIANTS

Les grandes mesures nationales à la rentrée 2021

|| Gel des droits d'inscription à l'université

Face à la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de geler les droits d'inscription à l'université et de les maintenir au niveau de la rentrée précédente. **Pour la deuxième année consécutive**, les droits d'inscription ont été gelés. (Licence : 170€ ; Master : 243€ ; Doctorat : 380€).

L'État prend en charge le reste du coût réel de la scolarité des étudiants. La dépense moyenne de l'État pour la scolarité des étudiants est de près de 10000 euros par an, tous cycles confondus à l'université.

|| Revalorisation des bourses sur critères sociaux

Pour la troisième année consécutive, les bourses sur critères sociaux ont été revalorisées en 2021. Cela représente une augmentation de 3,3% sur trois ans. Afin de préserver le pouvoir d'achat des boursiers, il a été décidé de maintenir cette augmentation au-dessus du taux d'inflation annuel. Augmentation des bourses dispensées par les Crous en 2021 : 1%

|| Reconduction du repas à 1€ pour les étudiants boursiers et les étudiants rencontrant des difficultés financières

L'ensemble des étudiants boursiers sur critères sociaux et les étudiants attestant de difficultés financières graves constatées par les services sociaux des CROUS, continue à bénéficier d'un repas complet pour 1€.

Les autres étudiants bénéficient du tarif social à 3,30€.

|| Gel de l'indexation des loyers dans les cités universitaires

La non indexation des loyers des résidences universitaires gérées par les Crous sur l'indice de référence des loyers, décidée en 2020, a été prolongée jusqu'à la rentrée 2022.

|| Renforcement des aides spécifiques attribuées par les Crous

En novembre 2020, la ministre Frédérique Vidal a annoncé un fort accroissement du fonds des aides d'urgences des Crous par rapport à la dotation d'avant-crise, à destination de tous les étudiants, boursiers ou non-boursiers. Cela s'est accompagné de mesures de simplification dans l'octroi de ces aides exceptionnelles.

|| Mise en place du numéro d'appel national pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves

Actif depuis le 10 janvier 2020, le 0 806 000 278 a pour objectif de favoriser le recours aux aides financières d'urgence qui existent déjà mais restent encore trop peu connues et utilisées.

|| Favoriser la réussite et le lien social

- **Jusqu'à 20 000 nouveaux tuteurs** participent à l'accompagnement pédagogique des étudiants et faisant le lien avec les enseignants et les services (scolarité, santé, sociaux...).
- **1 600 référents étudiants ont été créés** dans plus de 750 cités U Crous pour permettre à tous les résidents de maintenir un lien social.

|| De nombreuses aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux :

- **Aide au mérite** : les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent en bénéficier s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat. Les bénéficiaires y ont droit pendant 3 années consécutives. Elle s'élève à **900 €** annuels. Il n'y a aucune démarche à réaliser : l'information est transmise par le rectorat au Crous pour compléter le dossier.
- **Aide à la mobilité master** : d'un montant de **1 000 €**, elle est accordée aux boursiers, titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en première année de formation conduisant au diplôme national de master, qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master.
- **Aide à la mobilité internationale** : d'un montant mensuel de **400 €**, elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. L'État consacre **25,7 millions d'euros** à la mobilité internationale chaque année.
- **Aide à la mobilité Parcoursup** : une aide de 500 euros, cumulable avec d'autres aides, peut être accordée aux lycéens boursiers en 2020/2021 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie de résidence.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉTUDIANTS

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour améliorer la qualité de vie sur les campus

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. La CVEC a permis de collecter 142,6 millions d'euros pour l'année 2020-2021, destinés à dynamiser une vie de campus au service de la réussite des étudiants mais également à aider socialement les étudiants pendant la crise sanitaire.

D'un montant de 92 euros, cette contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Certains étudiants, parmi lesquels les boursiers et les réfugiés, sont exonérés du paiement de la CVEC.

Lutte contre la précarité menstruelle

Suite aux engagements pris par le Président de la République et par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des protections périodiques sont distribuées gratuitement dans les résidences universitaires des Crous, et certains espaces de restauration.

Accompagner les étudiants les plus fragiles

Pendant la crise sanitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mis en place de nombreuses mesures destinées à répondre au mal-être et aux difficultés psychologiques éprouvés par les étudiants.

Grâce au dispositif Santé Psy Etudiants, un accompagnement psychologique est proposé à tous les étudiants en situation de mal-être : ils peuvent désormais bénéficier jusqu'à 8 séances.

Les référents en cité universitaire, associations étudiantes et tuteurs sont autant de points de contact avec les étudiants à même de les orienter vers les services compétents ou en cas de nécessité donner l'alerte.

La mise en œuvre des aides dans la région académique Occitanie

Le soutien aux étudiants depuis la rentrée universitaire 2021

Depuis le début de la crise sanitaire, les deux Crous de la région académique Occitanie ont fortement déployé les mesures gouvernementales pour venir en aide aux étudiants.

La rentrée 2021 est marquée par un fort soutien aux étudiants.

- Près de **1 millions de repas à 1€** ont été servis de septembre à décembre 2021 aux étudiants boursiers et ceux en situation de précarité. Cela représente une moyenne de plus de **13 000 repas à 1€ servis par jour**.

Près d'1 million
de repas à 1€
servis en 4 mois

Cette mesure est complétée par des aides du CROUS telles que :

- Le chargement du compte Izly par le service social du CROUS (mode de paiement utilisé dans les lieux de restauration) :
 - 13 500 € crédités (soit l'équivalent d'autant de repas à 1€ entièrement financés) à plus de 300 étudiants en grande précarité depuis la rentrée.

Plus de 13 500€ versés
sur les cartes Izly d'étudiants
pour les aider à financer des
services sur les campus

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉTUDIANTS

- La remise de bons d'achats « e-cartes », pour réaliser des achats alimentaires ou de produits de première nécessité :
- près de 150 étudiants bénéficiaires depuis la rentrée pour un montant total de 12 550 €.

Plus de 12 500€ attribués en e-cartes pour aider des étudiants à réaliser des achats alimentaires ou de produits de première nécessité

Par ailleurs, et au-delà des bourses, les services sociaux attribuent des aides spécifiques annuelles ou ponctuelles aux étudiants en difficulté.

Depuis la rentrée (de septembre à décembre 2021), les Crous de Montpellier-Occitanie et de Toulouse Occitanie ont procédé à 3 308 attributions d'aides spécifiques pour un montant total de plus de 1,5 millions d'€ :

- Aides spécifiques ponctuelles : 2398 attributions (695 233€)
- Aides spécifiques annuelles : 910 attributions (818 432 €)

Plus d'1,5 Millions d'€ d'aides spécifiques versées depuis la rentrée

Rappel sur les chiffres clés des aides aux étudiants en 2020-2021 dans la région académique Occitanie

- **Plus de 1,8 million de repas à 1€** servis pendant l'année universitaire. Soit une moyenne de près de 10 000 repas par jour.
- **100 000 €** crédités (soit l'équivalent d'autant de repas à 1€ entièrement financés) sur le compte Izly de **1 000 étudiants en grande précarité**.
- **321 000€ de bons d'achats « e-cartes »** (alimentation ou achat de produits de première nécessité) distribués à plus de **2 300 étudiants bénéficiaires**
- **Plus de 5,5 millions d'€ d'aides spécifiques versées à 6 739 étudiants**

LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA RECHERCHE

La loi du 24 décembre 2020 a pour ambition de réarmer la puissance scientifique de la France, de faire émerger une nouvelle génération de scientifiques du meilleur niveau international, et de renforcer l'attractivité de tous les métiers de la science tout en simplifiant le quotidien des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Elle engage 25 milliards d'euros supplémentaires afin de porter le budget de la recherche publique en France de 15 à 20 milliards d'euros par an à l'horizon 2030. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de l'action du Gouvernement, portée notamment par le plan Étudiants, France

relance, la prochaine génération de contrats de plan État-régions et France 2030 : mettre fin au sous-financement de la recherche publique et de l'enseignement supérieur qui a nuï tant au rayonnement scientifique de la France qu'à l'intensité de l'innovation dans l'économie.

Ce sont ainsi 1,2 milliard d'euros supplémentaires qui auront été consacrés à la recherche publique en 2021 et 2022. Cet investissement permet aussi bien de rehausser de 10 % les moyens de base des laboratoires que de relever de 16 % à 23 % le taux de succès des appels à projets déposés à l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Elle permet une meilleure organisation de la recherche. Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) voit son indépendance réaffirmée et l'organisation des unités de recherche (intégrées dans le code de la recherche) est simplifiée et clarifiée.

Afin de faciliter davantage les passerelles public-privé et de renforcer le lien entre la recherche publique et l'économie, la loi assouplit le régime du chercheur-entrepreneur, soutient la recherche partenariale et simplifie significativement les régimes de cumul d'activité des chercheurs et des enseignants-chercheurs

Elle permet un mouvement de revalorisation salariale sans précédent qui touche toutes les fonctions (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels des bibliothèques). L'accord Rémunérations et carrières signé le 12 octobre 2020 est historique en termes de volume financier et de capacité à transformer les carrières. Par exemple, les contrats doctoraux connaissent depuis le 1er septembre 2021 leur plus forte revalorisation en passant de 1 768 euros en 2020 à 1 866 euros en 2021. Elle sera portée en 2023 à 2 300 euros soit une augmentation inédite de 30 % en trois ans.

Elle permet un mouvement de revalorisation salariale sans précédent qui touche toutes les fonctions (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels des bibliothèques). L'accord Rémunérations et carrières signé le 12 octobre 2020 est historique en termes de volume financier et de capacité à transformer les carrières. Par exemple, les contrats doctoraux connaissent depuis le 1er septembre 2021 leur plus forte revalorisation en passant de 1 768 euros en 2020 à 1 866 euros en 2021. Elle sera portée en 2023 à 2 300 euros soit une augmentation inédite de 30 % en trois ans.

Elle permet un mouvement de revalorisation salariale sans précédent qui touche toutes les fonctions (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels des bibliothèques). L'accord Rémunérations et carrières signé le 12 octobre 2020 est historique en termes de volume financier et de capacité à transformer les carrières. Par exemple, les contrats doctoraux connaissent depuis le 1er septembre 2021 leur plus forte revalorisation en passant de 1 768 euros en 2020 à 1 866 euros en 2021. Elle sera portée en 2023 à 2 300 euros soit une augmentation inédite de 30 % en trois ans.

Elle permet un mouvement de revalorisation salariale sans précédent qui touche toutes les fonctions (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels des bibliothèques). L'accord Rémunérations et carrières signé le 12 octobre 2020 est historique en termes de volume financier et de capacité à transformer les carrières. Par exemple, les contrats doctoraux connaissent depuis le 1er septembre 2021 leur plus forte revalorisation en passant de 1 768 euros en 2020 à 1 866 euros en 2021. Elle sera portée en 2023 à 2 300 euros soit une augmentation inédite de 30 % en trois ans.

Des moyens inédits pour la recherche

- Au moins 3 % du PIB consacré à la recherche
- 25 Md€ de plus sur 10 ans 5
- + 1 Md€ pour l'ANR

Meilleure organisation de la recherche :

- HCERES : une évaluation modernisée
- Unités de recherche : un cadre juridique clarifié
- Contrats d'établissement et de site : un dialogue renforcé

Des carrières plus attractives

- Des rémunérations revalorisées et des mesures carrières
- Les chaires de professeur junior
- Le recrutement hors CNU
- Le CDI de mission et le CDI de chantier

Diffusion de la recherche dans l'économie et la société

- Densifier les liens avec les entreprises
- Renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens

LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA RECHERCHE

La loi met l'accent sur les personnels de la recherche, avec l'objectif de redonner du temps aux missions essentielles et de simplifier la vie des laboratoires.

Simplifications pour les personnels, les laboratoires et les établissements

- Simplification du quotidien des chercheurs
- Simplification du fonctionnement des établissements d'ESR

Plusieurs dispositions de la loi concernent les étudiants et les formations de l'enseignement supérieur : il s'agit notamment de diversifier le recrutement des étudiants ou encore d'assurer une mixité sociale et géographique au sein des formations...

Les étudiants et les formations de l'enseignement supérieur

- Simplification du quotidien des chercheurs
- Prise en compte de la participation à une cordée de la réussite dans Parcousup
- Prolongation de 3 ans de l'expérimentation permettant aux bacheliers professionnels d'accéder aux STS
- Recours facilité aux stages durant le doctorat ou dans le cadre d'une formation à distance.

Zoom sur la fête de la science

Le 30^{ème} anniversaire de la Fête de la science a contribué à rapprocher la science et la société. Organisée, du 1er au 11 octobre 2021, avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Région Occitanie, cette édition anniversaire a rencontré un grand succès. Durant 11 jours, plus de 500 animations ont été proposées dans près de 110 villes de la région Occitanie.

LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA RECHERCHE

Zoom sur les Chaires de professeur junior

La LPR crée notamment une nouvelle voie de pré-titularisation conditionnelle : la **Chaire de professeur junior**. Cela vient en complément des voies de recrutement existantes et en plus des postes ouverts pour les chargés de recherche et les maîtres de conférences.

Cette nouvelle voie de recrutement permet de recruter de jeunes scientifiques sur un contrat de droit public doté d'un environnement financier et permettant d'accéder, à l'issue d'une période maximale de 6 ans, à une titularisation dans un corps de professeur d'université ou de directeur de recherche. La durée du contrat ne peut être inférieure à trois ans et ne peut être supérieure à six ans.

Ainsi les Chaires de professeur junior permettent de répondre à plusieurs enjeux :

- Rajeunir l'entrée dans la carrière : en recrutant à un moment plus proche de la thèse.
- Laisser plus de place aux disciplines émergentes (neuro-informatique, bio-informatique, bio chimie, écologie moléculaire, nanotechnologies...).
- Donner une part centrale au projet de recherche, sortir des logiques disciplinaires et mieux prendre en compte la diversité des mérites des candidats.
- Réduire la précarité des années de post-doctorat, ce dispositif ayant vocation à déboucher sur de l'emploi titulaire.

La première vague comprend, au niveau national, 92 chaires de professeurs juniors au sein des organismes nationaux de recherche, et des universités.

Dans la région académique Occitanie 9 premières chaires de professeurs junior sont financées au sein de 6 établissements :

Université Toulouse Capitole	Intelligence Artificielle, Données et Algorithmes pour la Pratique du Droit Études Quantitatives des Institutions Politiques
Université Toulouse Paul Sabatier	Etude expérimentale du boson de Higgs à l'aide des données de l'expérience ATLAS auprès du grand collisionneur de hadrons (LHC) au CERN pour tester le mécanisme fondamental qui confère une masse aux particules élémentaires Robots manipulateurs aériens ; collaboration humains-robots : aspects physiques et cognitifs ; mouvements du robot décidés, planifiés, exécutés
INP	Etude et modélisation multi-échelle du vieillissement des piles à combustible de puissance
Université Perpignan Via Domitia	Maladies tropicales d'aujourd'hui, des maladies européennes de demain : une approche de biologie des systèmes pour comprendre, prédire et contrôler leur émergence
Unimes	Sustainability
Université de Montpellier	Intelligence Artificielle Hybride Modulation des efforts intra-articulaire in vivo en vue de l'optimisation de la phase de réhabilitation suite à l'implantation de néo-tissu articulaire

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL D'ACTION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Depuis 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en lien avec les établissements et les associations, est engagé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. De nombreuses actions sont déjà mises en place telles que le soutien des initiatives de terrain, l'organisation de colloques, la publication de guides et le lancement de campagnes nationales de communication.

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, ont annoncé, le 15 octobre 2021, le déploiement d'un **plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche**.

Son principal objectif est de franchir collectivement une étape supplémentaire dans la prévention et la prise en charge des situations de violences sexistes et sexuelles.

Ce plan est le fruit des réflexions d'un groupe de travail mis en place au printemps 2021, avec le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et les quatre conférences d'établissements du supérieur (Conférence des Présidents d'Université (CPU), Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), Conférence des grandes écoles (CGE), Conférence des directeurs d'écoles françaises de management (CDEFM).

Des auditions menées auprès de plus de vingt structures (organisations étudiantes, CNOUS, organisations syndicales...) ont ainsi nourri le plan organisé en quatre grands axes :

Un plan de formation et de sensibilisation massif, pour toute la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Un renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement ;

Une communication renforcée : prévenir, se sentir concerné, mieux connaître ;

La valorisation de l'engagement des étudiantes et des étudiants, ainsi que des personnels.

Ce plan, pluriannuel, mobilise une enveloppe de 7 millions d'euros sur la période 2021-2025. Par sa densité et

son ambition, il marque une nouvelle étape dans les politiques publiques de lutte contre ces violences. Il va permettre d'agir à tous les niveaux de prévention et d'accompagnement des victimes et d'amorcer une dynamique nationale, suivie dans le temps et évaluée.

La structuration de services compétents en matière d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles permet de renforcer le fonctionnement des dispositifs de signalement mis en place dans les établissements. Ce sujet est pleinement intégré dans les dialogues stratégiques et de gestion que la région académique conduit régulièrement avec les établissements.

La région académique Occitanie est ainsi mobilisée pour accompagner les établissements dans la mise en œuvre de dispositifs de signalement structuré, pérenne et visible par la communauté universitaire. Ces dispositifs intègrent trois procédures principales:

- Ecoute et recueil de signalements.
- Orientation des victimes présumées et témoins vers les services chargés des missions de soutien et d'accompagnement.
- Orientation vers les autorités compétentes en matière de poursuites, notamment disciplinaires, et modalités relatives aux suites données.

Pour assurer une liaison rapide entre les établissements et le rectorat de région académique et leur offrir un accompagnement, une adresse dédiée à la remontée des signalements de violences sexistes et sexuelles recueillies par les établissements a été déployée à la rentrée 2021.

Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a soutenu les initiatives développées par les établissements avec **l'appel à projets « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles »**.

50 établissements lauréats ont été retenus par le jury le 25 novembre 2021. L'enveloppe globale d'un montant de 727 600 €, permet d'allouer à ces établissements un montant moyen de 14 500 € de subvention pour soutenir leur projet.

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL D'ACTION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Parmi les projets lauréats, trois ont été initiés par des établissements et CROUS de la région académique Occitanie :

- **CROUS de Montpellier-Occitanie et Toulouse Occitanie** : Mutualisation du dispositif de traitement des signalements de VSS des Crous de Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie
- **EPST de la région Occitanie Ouest (CNRS, INRAE, INSERM, IRD)** : Sensibiliser le personnel des laboratoires de recherche en Occitanie Ouest aux violences sexuelles et sexistes
- **Université fédérale Toulouse Midi Pyrénées** : L'Université Fédérale de Toulouse et ses partenaires engagés dans la lutte contre les VSS : Création d'un réseau de partenaires engagés dans le signalement et la prévention des VSS et Diffusion d'une culture commune de prévention des VSS

3 autres projets sont portés par établissements ayant des implantations dans la région académique Occitanie :

- **CNOUS (réseau des 26 CROUS)** : Campagne de communication du dispositif de signalement destiné à l'ensemble des étudiantes et des agents du réseau des oeuvres
- **CNRS** : Outiller les acteurs et actrices de terrain au sein des structures dans la lutte contre les VSS au travail
- **EPF - Ecole d'ingénieurs (3 campus en France dont un à Montpellier)** : Objectif «Page blanche»
- **Réseau de 8 IEP (porté par Sciences Po Lille)** : S.A.F.E (Sécuriser, Accompagner, Former, Ecouter)

FAVORISER LA RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parcoursup 2022

Depuis 2018, la plateforme Parcoursup a permis la réforme de l'accès au 1er cycle de l'enseignement supérieur afin de réduire l'échec à l'université, promouvoir l'égalité des chances et mieux accompagner les étudiants vers la réussite, dans le cadre du plan Étudiants présenté le 29 octobre 2017.

Cette plateforme qui offre une visibilité inédite sur l'ensemble des formations dont les diplômes sont reconnus par l'État : plus de 19 500 formations, dont plus de 6 000 en apprentissage.

Depuis le 21 décembre 2021, les candidats peuvent consulter le moteur de recherche des formations disponibles en 2022.

Pour chacune d'entre elles, une fiche de présentation détaille les informations pratiques sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels et découvrir des formations similaires pour élargir leurs choix.

A partir du 20 janvier 2022 et jusqu'au 29 mars, les candidats pourront s'inscrire, créer leur dossier et formuler leurs vœux

(jusqu'à 10 vœux avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Au-delà de tout l'accompagnement offert en établissement, des tutoriels et vidéos sont proposés par Parcoursup.

Pour rappel, en 2021, 76 284 candidats en région académique Occitanie ont émis un ou plusieurs vœux sur Parcoursup (39 601 de l'académie de Toulouse et 36 683 de l'académie de Montpellier).

Parcoursup 2022 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir mon entrée dans l'enseignement supérieur

Début Nov. 2021

1 Début Novembre 2021 → Janvier 2022
Je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE - JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation. Je peux faire mes recherches sur le site recherche2022.2022.fr et sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations.
- Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1^{re} semaine de formation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.
- Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me renseigne sur le service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des orientations en cours d'année.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je remplace ma fiche de dialogue le 1^{er} conseil de classe pour faire connaître de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

ÉLÉMENTS CLÉS

Ouvrez le site d'information Parcoursup 2022 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2022. Plus de 20 000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille les informations pratiques sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir mes choix.

📌 Si vous êtes en situation de handicap, vous disposez également sur chaque fiche de formation des possibilités de **réussite handicap**. Il n'est pas possible de contacter le responsable de la formation pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Janv. 2022

2 20 Janvier → 29 Mars → 7 Avril 2022
Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 1^{er} TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.
- Si je suis lycéen, je participe à la 2^e semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 20 JANVIER AU 29 MARS

- Je m'inscrit sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'ajoute ma motivation (jusqu'à 10 vœux avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

📌 Des vidéos interactives sont disponibles sur parcoursup.fr à chaque étape.

MARDI 29 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœux que je formule fait l'objet d'une fiche. Avant transmission des appréciations de mes professeurs et/ou du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

JEUDI 7 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux

📌 L'apprentissage vous intéresse ? Plus de 6 000 formations en apprentissage sont disponibles. Pour bénéficier d'un tel accès, vous pouvez formuler des vœux tout au long de la procédure (jusqu'à fin juillet). Vous pouvez être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage.

Mars

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'admission dans son établissement et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

Avril

3 2 Juin → 15 Juillet 2022
Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 2 JUIN — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- A partir du 2 juin, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou non) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

JEUDI 23 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

MARDI 5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats de baccalauréat, dès que j'ai accepté définitivement une formation, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. Il s'agit de la dernière étape avant la rentrée.

VENDREDI 15 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

Avril

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DES LE 2 JUIN

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectionnées (BTS, BUT, classes préparatoires, IUTs, écoles...), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (service de service orientation de mon établissement) si je suis un lycéen et que je souhaite me réorienter) ou dans un CASD pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

📌 À partir du 2 juin, les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau qui sont sans affectation ou ont un trouble de formation adaptée à leur besoins spécifiques peuvent solliciter les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

DU 23 JUIN AU 16 SEPTEMBRE

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront acceptables depuis le moteur de recherche des Formations Parcoursup à partir du 23 juin.

A PARTIR DU 1^{er} JUILLET

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation en plus de mon projet et en fonction des places disponibles.

Avril

📌 La réponse « Oui/le/la » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

Dossier de presse - L'enseignement supérieur et la recherche en région académique Occitanie // 2022

25

FAVORISER LA RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les cordées de la réussite



Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour

objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif est déployé dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais également des zones rurales et/ou isolées où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des métropoles.

|| Fonctionnement

Une cordée repose sur le partenariat entre :

- d'une part, une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT) ou un lycée avec des CPGE ou des STS,
- d'autre part, des établissements scolaires dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle)

Ce partenariat entre établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement qui aident l'élève à construire son propre parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle.

Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (visites de musées ou d'institutions publiques, conférences, etc.). Il s'agit également de donner aux élèves l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Des actions liées à la découverte des métiers veillent à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre.

Parce qu'elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances, les Cordées de la réussite sont en cohérence avec les transformations induites par :

- la réforme du lycée d'enseignement général et technologique,

- la revalorisation de la voie professionnelle
- la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup.

L'engagement des élèves dans une cordée de la réussite est valorisé au sein de leur dossier Parcoursup par une mention d'identification spécifique.

FAVORISER LA RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

|| Un fort développement des cordées

Pour aider les jeunes arrivant sur le marché du travail mais aussi ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation, le Gouvernement a construit, dans le cadre de France Relance un plan intitulé « #1jeune1solution ».

Le plan #1jeune1solution a apporté des financements supplémentaires pour développer les cordées de la réussite.

Evolution du nombre de cordées dans la région académique Occitanie



En 2019-2020, la région académique Occitanie comptait 19 cordées de la réussite (9 dans l'académie de Montpellier et 10 dans l'académie de Toulouse).

A la rentrée 2020, on dénombrait 5 cordées supplémentaires (+2 dans l'académie de Montpellier et +3 dans l'académie de Toulouse).

En 2020-2021, la région académique comptait ainsi 24 cordées de la réussite (dont 11 dans l'académie de Montpellier et 13 dans l'académie de Toulouse).

La rentrée 2021 est caractérisé par un fort essor et on dénombre 41 cordées de la réussite dans la région académique Occitanie dont :
17 dans l'académie de Montpellier
24 dans l'académie de Toulouse).

Ainsi 257 établissements scolaires sont impliqués dans au moins 1 cordée, soit une hausse de 52 établissements par rapport à 2020-2021 :
99 dans l'académie de Montpellier, soit + 42 par rapport à 20-21,
158 dans celle de Toulouse, soit + 52.

Près de 10 000 élèves de la région académique sont bénéficiaires des cordées en 2021/2022 (environ + 3 000 élèves par rapport à 2020-2021) :
Académie de Montpellier : 5 353 (contre 3 059 en 2020-2021 – soit + 2 294 élèves bénéficiaires)
Académie de Toulouse* 4 361 (contre 3 000 en 2020-2021 – soit + 1 500 élèves bénéficiaires) au constat non exhaustif de décembre 2021.

La dynamique et le fort soutien aux cordées de la réussite ont ainsi permis un important développement.

La présence des cordées dans les zones rurales et isolées a notamment fortement progressé. Le département de la Lozère, le moins peuplé de France et marqué par une forte ruralité et un isolement, est passé de 15 établissements « encordés » en 2020-2021 à 24 à la rentrée 2021. Le département de l'Aude a également connu un développement significatif dans ses parties rurales (Quillan, Bram, Limoux). Cet effort est également important sur l'Occitanie Ouest où 39 collèges ruraux, sur les 87 collèges ruraux de l'académie de Toulouse sont désormais encordés.

Dossier de presse

L'enseignement supérieur et la recherche en région académique Occitanie

Photo réalisée avant la crise COVID-19
Continuons de respecter les gestes barrières, portons un masque lorsque cela est nécessaire

Directeur de publication :

Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique
Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Région académique Occitanie

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :

Service Communication - PAO

Impression :

SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :

Janvier 2022



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*